

**Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

<b>FONCIA</b>  (Eurolist)
---------------------------------

Par courrier du 3 mai 2007, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes :

- La Banque Fédérale des Banques Populaires (5 rue Leblanc – 75015 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse :
  - le 25 avril 2007, le seuil de 2/3 du capital de la société FONCIA et détenir à cette date à titre individuel 22 127 999 actions et droits de vote FONCIA, représentant 67,01% du capital et 61,56% des droits de vote de cette société (1) ;
  - le 27 avril 2007, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société FONCIA et détenir à cette date à titre individuel 24 988 920 actions et droits de vote FONCIA, représentant 75,67% du capital et 69,52% des droits de vote de cette société (1).
- Le concert formé par la Banque Fédérale des Banques Populaires et M. Jacky Lorenzetti, a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 mai 2007, le seuil de 90% du capital de FONCIA, et détenir à cette date 29 980 484 actions représentant 32 294 792 droits de vote FONCIA, soit 90,30% du capital et 89,41% des droits de vote de cette société (2) ;

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
M. Jacky Lorenzetti	2 314 308	6,97	4 628 616	12,81
Banque Fédérale des Banques Populaires	27 666 176	83,33	27 666 176	76,60
<b>Total Concert</b>	<b>29 980 484</b>	<b>90,30</b>	<b>32 294 792</b>	<b>89,41</b>

Ces franchissements de seuils résultent des achats d'actions FONCIA réalisés sur le marché par la Banque Fédérale des Banques Populaires dans le cadre de la garantie de cours visant les actions FONCIA (cf. notamment D&I 207C0692 du 18 avril 2007).

- 
- (1) Sur la base d'un capital composé, au 3 avril 2007, de 33 023 796 actions représentant 35 943 890 droits de vote, en application du dernier alinea de l'article 223-11 du règlement général.
  - (2) Sur la base d'un capital composé, au 2 mai 2007, de 33 199 475 actions représentant 36 119 569 droits de vote, en application du dernier alinea de l'article 223-11 du règlement général.